ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

FNAIM

SPÉCIALISATIONS

FISCALITÉ ET DONATIONS SUCCESSIONS
(FI005)

09 avril 2019

Chambre FNAIM 34 -455 rue Alfred Sauvy-34470 PEROLS
Tél. 04 67 92 71 00

Intervenant :

Patrice MILLION

1 journée
8 heures

Public : RESPONSABLES DE GESTION LOCATIVE ET LEURS COLLABORATEURS

Objectifs :

- Connaître les règles de droit successoral.
- Calculer l'assiette et les droits de succession.
- Savoir répondre aux questions que se posent les clients professionnels de l'immobilier.

Depuis le 1er avril 2016, les professionnels de l'immobilier (et leurs personnels habilités) ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (ou de leur habilitation) sans avoir suivi deux jours de formation minimum par an (décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Tarif adhérent : 264 € TTC **chèque à l'ordre de l'ESI-BE**
Tarif non adhérent : 360 € TTC **chèque à l'ordre de l'ESI-BE**
(Tarif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018)

PROGRAMME PAGE 2
BULLETIN D'INSCRIPTION EN PAGE 3

ÉCOLE SUPÉ DE L'

FNAIM

FI005 FISCALITÉ ET DONATIONS SUCCESSIONS

10

OBJECTIFS

- **Connaître** les règles de droit successoral
- **Calculer** l'assiette et les droits de succession
- **Savoir** répondre aux questions que se posent les clients professionnels de l'immobilier

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 2

Professionnels confirmés souhaitant conseiller au mieux les accédants et les investisseurs immobiliers sur l'impact de la fiscalité des mutations à titre gratuit

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)
Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale
Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Pierre LAURENT
Professeur associé des universités
Gérant d'une société de consulting
Diplômé Notaire

Denis ROCHE
AFG Consultants
Président AFG Consultants - Responsable Fiscal - Formateur en Fiscalité
DESS - Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (D.J.C.E.) - faculté de droit de Poitiers

Kévin SOMER
Urba Sciences
Dirigeant d'un Cabinet d'ingenierie patrimoniale
Master 2 spécialisé Droit immobilier à l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT
Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

PROGRAMME

I - RAPPEL DES PRINCIPALES RÈGLES DU DROIT SUCCESSORAL : LA RÉFORME DU 1ER JANVIER 2007

- La dévolution successorale légale
- La dévolution testamentaire
- La nouvelle situation du conjoint survivant
- La situation des petits enfants
- La réforme de l'indivision
- Le mandat posthume
- Le pacte successoral
- Le changement de régime matrimonial

II - LE CALCUL DE L'ASSIETTE DES DROITS DE SUCCESSION : L'IMPACT DES DERNIÈRES LOIS DE FINANCES

- Incidences des dernières lois de finances
- L'actif
- Le passif
- L'évaluation des immeubles

III - LE CALCUL DES DROITS DE SUCCESSION APRÈS LES RÉFORMES DE LA LOI TEPA ET RÉFORME DE LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE DU 06 JUILLET 2011 ET DU 31 JUILLET 2012

- Les différents barèmes
- Les abattements
- Les réductions

IV - LES FORMALITÉS DÉCLARATIVES

- La déclaration de succession
- Le paiement des droits

V - PRÉPARER SA SUCCESSION

- Les donations
- L'assurance-vie
- Les SCI

VI - LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

- La fiscalité applicable
- Le dispositif « pacte Dutreil »

Formation professionnelle FNAIM 2018 Spécialisations - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.

20 ter rue de Bezons – 92415 COURBEVOIE CEDEX
Tél. 01. 71. 06. 30 27 ou 01. 71. 06. 30. 28
Société par actions simplifiée unipersonnelle – RCS Nanterre B 484 482 872 – N° Identification TVA FR 46484482872

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION SPECIALISATION

Merci de remplir ce formulaire sous format informatique, ce PDF est modifiable et enregistrable

Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement.
Toute absence non signifiée par lettre recommandée AR, 10 jours avant le début du stage, sera due.
Entreprises fnaim de moins de 11 salaries :
Toutes ces informations sont obligatoires pour la prise en charge dans le cadre du guichet unique ou des demandes individuelles
(merci de joindre la copie de votre reçu libératoire AGEFOS)
Pour les agents commerciaux ne pas remplir la partie agence.

Réf formation : FI 005 **Date de formation :** 09/04/2019

Tarif adhérent : 264€ TTC **Tarif non adhérent :** 360€ TTC **chèque à faire à l'ordre de ESI BE**

Frais d'intendance + repas : 40€ **Chèque à faire à l'ordre de** FNAIM 34

Intitulé de formation: FISCALITE ET DONATIONS SUCCESSIONS

Lieu de formation : PEROLS (34470) au 455 Rue Alfred Sauvy (Le LANCASTER)

A retourner à l'adresse suivante : fnaim34@wanadoo.fr

Nom du participant : .....

Prénom : .....

Sexe* : F / M..... **Date de naissance :** ..... **CSP :** .....

Niveau scolaire : ..... **Type de contrat * :** .....

Email du participant : .....

N° de portable (en cas de changement de dernière minute) **:** .....

Statut salarié : ☐ **Statut non salarié :** ☐ **DNS** (DIRIGEANT NON SALARIE) **:** ☐

Si statut non salarié adresse postale personnelle

N° : .....

Rue : .....

CP : .....**Ville :** .....

Agence : .....

Effectif salarié de l'agence : .....**N° adhérent ou Référence client :**.....

N°SIREN : .....

Adresse : .....

Code postal : .....**Ville :** .....

Tel : ..... **E-mail :** .....

Date, Signature et Cachet de L'Entreprise

- CSP (catégories socio-professionnelles) : Signaler à quelle CSP appartient le salarié parmi la liste proposée :
  1. Ouvriers non qualifiés (ONQ) ; 2. Ouvriers qualifiés (OQ) ; 3. Employés (EMP) ; 4. Techniciens / Agents de maîtrise (TAM) ; 5. Ingénieurs et cadres (CAD) ; 6. Dirigeants salariés (DS) ; 7. Dirigeants non salariés, exclus de la prise en charge par AGEFOS PME (DNS)
- Sexe* : H – F
- **Type de contrat* :**1. CDD ; 2.CDI ; 3.Contrat de professionnalisation ; 4.Contrat d'apprentissage ; 5.CUI (Contrat unique d'insertion) ; 6.EA (Emploi d'avenir)